

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2021

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 4 janvier 2021 à 19h30.

Présences :

M. le maire  
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun  
Clément Gauthier  
Jeannot Marquis  
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous  
Johanne Thibault  
Josée Marquis

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

**RÉSOLUTION #2021-01**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Attente avec la CSMM pour la Bibliothèque;
- 7) FRR-PDC volet local 2020-2021 (11 000\$);
- 8) Abrogé la résolution 2020-158 pour adjudication du contrat de la collecte et transport des matières résiduelles;
- 9) Ajustement de salaires;
- 10) Liste des dépenses incompressibles;
- 11) Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 12) Inscription des bénévoles CNSST;
- 13) Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 14) Programmation comportant des coûts réalisés et des coûts prévus;
- 15) Période de questions;
- 16) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-02**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 7 décembre 2020;

Il est proposé par Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-03**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 14 décembre 2020;

Il est proposé par Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-04**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent quatre-vingt-dix mille six cents soixante et onze et trente-huit cents 190 671.38\$ et les salaires payés au montant de onze mille deux cent soixante-huit et soixante-dix-huit cents 11 268.78\$.

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de deux cent un mille neuf cent quarante et dix cents 201 940 .10\$.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2021-05**

**ATTENTE AVEC LA CSMM POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Johanne Thibault d'autoriser le maire, Jean-Roland Lebrun et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon à signer la convention entre la Municipalité et La Commission scolaire des Monts et Marées pour le local de la bibliothèque publique du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-06**

**FRR-PDC VOLET LOCAL 2020-2021 (11 000\$);**

**CONSIDÉRANT** suite à la rencontre du 14 septembre dernier avec madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, concernant la portion du Fonds du développement du Territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis et résolu :

Le 11 000\$ sera divisé comme ceci :

3 500\$ au Comité de Développement de St-Adelme pour le projet de lave-vaisselle commercial (salle municipale);

1 500\$ au Club des 50 ans et plus de St-Adelme pour l'achat d'un réfrigérateur à deux portes en remplacement de celui qui n'est pas adéquat (frigo communautaire);

6 000\$ au Théâtre du Bedeau pour l'achat de meubles et équipement d'entreposage (rangement de costumes);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-07**

**ABROGÉ LA RÉOLUTION 2020-158 POUR ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres publics a été réalisé pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a présenté une soumission soit Bouffard Sanitaire Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le seul soumissionnaire est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions et la recommandation transmise suite à cette analyse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Julien Ouellet

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Municipalité de Saint-Adelme adjudge le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles, du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 décembre 2024, à l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc. au montant de 51 120.63\$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents d'appel d'offres public, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que la Municipalité de Saint-Adelme autorise Madame Anick Hudon, Directrice générale et Monsieur Jean-Roland Lebrun, maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelme, tout document utile à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION #2021-08**  
**AJUSTEMENT DE SALAIRES**

Il est proposé par Johanne Thibault que les salaires pour l'année 2021 de tous les employés de la Municipalité d'autoriser les ajustements de salaires suivants :

2% à Madame Anick Hudon, directrice générale/secrétaire-trésorière sur une base hebdomadaire de trente-cinq heures semaine,

2% Monsieur Jocelyn Ouellet, conducteur d'un camion avec chasse-neige, opérateur d'un souffleur à neige, opérateur d'une rétrocaveuse et durant l'été journalier,

2% Monsieur Bruno Bernier, conducteur d'un camion avec chasse-neige, opérateur d'un souffleur à neige, opérateur d'une rétrocaveuse;

2% Madame Jeanne-Mance Gauthier, préposée à l'entretien ménager du centre municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION #2021-09**  
**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2021**

**CONSIDÉRANT QUE,** la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE,** la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2021 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	35 487\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	58 928\$
Greffe	

214 000 141 à 214 000 670	4 403\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	1 108\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	100 949\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	152 953\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	120 698\$
Éclairage de rues	
234 000 681	5 200\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	81 796\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	3 500\$
Matières résiduelles	
245 000	54 508\$
<b>Total</b>	<b>619 530\$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-10**

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT**, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julien Ouellet et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Hélène Simard (résidente);
- Madame Nancy Truchon (résidente);
- Madame Micheline Truchon (résidente);
- Monsieur Clément Gauthier (membre du conseil municipal, président);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-11**

**INSCRIPTION DES BÉNÉVOLES CNSST**

Il est proposé par Cynthia D'Astous, Madame Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière d'inscrire les bénévoles à la CNSST.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION#2021-12**

**PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Clément Gauthier, appuyée par Julien Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Adelme approuve les dépenses d'un montant de 50 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION#2021-13**

#### **PROGRAMMATION COMPORTANT DES COÛTS RÉALISÉS ET DES COÛTS PRÉVUS**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **RÉSOLUTION #2021-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 janvier 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Jean-Roland, maire*

---

*Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*